

MUSÉUM

NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

..... paléontologie



A worldwide review of fossil and extant glypheid and litogastrid lobsters (Crustacea, Decapoda, Glypheoidea)

Sylvain Charbonnier,
Alessandro Garassino,
Günter Schweigert
& Martin Simpson

583 figures couleur • 20 tableaux • texte en anglais • 220 x 275 mm • relié • 304 p. • 69€ TTC
ISBN 978-2-85653-706-0 • collection **mémoires**

Ce volume est consacré à la première révision mondiale des glyphées fossiles et actuelles. Ces crustacés forment un groupe particulier de langoustes qui est très diversifié dans le registre fossile. Les glyphées sont apparues au Trias, ont prospéré au Jurassique et ont décliné entre le Crétacé et l'Éocène. Elles étaient considérées comme éteintes jusqu'à la découverte de deux espèces actuelles dans le Pacifique. Depuis 1822, plus de 120 espèces de glyphées ont été décrites et de nombreux problèmes de nomenclature, de taxonomie et de classification se sont accumulés dans la littérature. L'objectif principal de l'ouvrage est, à travers une approche synoptique, de mettre à jour la littérature ancienne et de réviser tous les genres et toutes les espèces de glyphées à partir de leur matériel type. Les diagnoses et les descriptions sont ici présentées de façon standard en utilisant une terminologie commune. Pour la première fois, des traductions en anglais des diagnoses anciennes permettent de comprendre comment a évolué notre conception du groupe des glyphées. La plupart des taxons présentés ici sont richement illustrés : plus de 990 spécimens et 583 figures. La méthodologie ainsi développée par les auteurs est appelée à devenir le standard pour tous les paléocarcinologues.

en vente à la librairie des Publications Scientifiques
face à la Grande Galerie de l'Évolution



Commandes et renseignements
Muséum national d'Histoire naturelle
Publications scientifiques
Case postale 41 • 57 rue Cuvier
75231 Paris cedex 05
Tél. 01 40 79 48 05 • Fax 01 40 79 38 40
diff.pub@mnhn.fr

MNHN.FR

bien plus faible qu'ailleurs. En milieu côtier, la pêche (aujourd'hui mieux gérée) prélève chaque année environ 20 pour cent des effectifs totaux. En milieu profond, il faudrait se limiter à quelques pour cent (la quantité exacte réellement prélevée est inconnue, mais certainement bien plus élevée).

Le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), responsable de l'évaluation des ressources marines, a dressé un état des lieux en 2012. Quelque 54 espèces ont été définies comme profondes (surtout des poissons, et quelques invertébrés, tels des crabes). Parmi elles, 21 sont considérées comme épuisées ou en risque d'épuisement, c'est-

à-dire que leurs effectifs ont chuté à moins de dix pour cent de ce qu'ils seraient sans pêche. Seules trois espèces sont dans un état satisfaisant. Les effectifs de 26 autres n'ont jamais été évalués.

Ce constat, déjà alarmant, est encore loin de la réalité. Il ignore nombre d'espèces profondes considérées comme rares et sans intérêt commercial. Or les espèces rares, qui ont parfois un rôle clef dans les écosystèmes, pâtissent aussi du chalutage profond.

Même pour les espèces évaluées, les estimations sont peu fiables, car elles sont fondées sur le nombre de poissons pêchés par les chalutiers, que l'on compare d'une année sur l'autre. Or les espèces profondes tendent à se regrouper et les méthodes modernes permettent de localiser les bancs. Les chalutiers peuvent donc remonter autant de poissons d'une année à l'autre, même si les populations ont diminué. Au Canada, dans les années 1980, la population de morues a chuté de 96 pour cent avant que cela ait des conséquences notables sur la pêche. La meilleure méthode pour évaluer l'abondance globale serait l'hydroacoustique (voir « À l'écoute des bancs de poissons » dans ce numéro), mais elle est difficile à appliquer à grande profondeur. Des prélèvements pourraient aussi être effectués de façon plus systématique que sur les lieux de pêche.

Des résultats obtenus par l'économiste britannique Colin Clark dans les années 1970 suggèrent que le système ne pourra pas s'autoréguler, étant donné le lent renou-

vellement des colonies profondes. Il serait moins rentable pour un industriel de prélever chaque année une quantité « raisonnable » de poissons que de pêcher tout le stock de poissons et le vendre, puis de placer l'argent obtenu et de percevoir les intérêts. Ces résultats renforcent encore la nécessité de légiférer.

Pourtant, en décembre dernier, au Parlement européen, l'interdiction totale du chalutage profond a été rejetée par 342 voix contre 326. Les détracteurs de cette interdiction invoquent les menaces sur l'emploi. Or

EN MILIEU PROFOND, ON NE DEVRAIT prélever que quelques pour cent des effectifs totaux de poissons chaque année.

cet aspect est aujourd'hui marginal, même si les chiffres fluctuent : selon un article publié dans *Nature* par Les Watling, de l'Université de Hawaï, la pêche profonde n'emploie en France que 112 marins !

Certaines limitations ont tout de même été adoptées. Le chalutage profond sera ainsi interdit dans les zones vulnérables – que l'on devra délimiter dans les prochaines années. En outre, l'impact des engins de pêche devra être évalué dans quatre ans. Enfin, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pourra accorder des aides financières destinées à reconvertir les navires à des techniques moins nuisibles, telle la palangre (l'utilisation de lignes).

Mais il sera difficile de contrôler le respect des zones interdites, et ce vote, qui trahit une trop grande collusion entre les milieux politiques et les industriels de la pêche, reste une occasion manquée. Si les arguments écologiques ne suffisent pas à convaincre, des études économiques devraient chiffrer les ressources potentielles des milieux profonds, dont la riche biodiversité pourrait par exemple être la source de médicaments (certains anticancéreux sont ainsi copiés sur des toxines produites par des organismes marins). Le chalutage profond est déjà interdit dans certaines zones, telle la Méditerranée. Souhaitons qu'il le devienne partout. ■

Philippe CURY, directeur de recherche à l'IRD, dirige le Centre de recherche halieutique méditerranéenne et tropicale, à Sète.

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisel, Siret n° 784 273 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.
BFC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 €. Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris cedex 13. RCS Paris n° 485 495 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100.
BROCA & WERNICKE - Illustration : Kiliouf.

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400*

*Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (0,15€ TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture